

Procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Cyrille GALLAY, Jean-Claude DEBUS, Vincent REQUET, Jérôme HAUTEVILLE

Membres excusés : Marie-France VIGNES (donne procuration à Gilles GRENAT), Antonio MONTES (donne procuration à Jérôme HAUTEVILLE, Benjamin GRENAT, Karen ANCEY (donne procuration à Jean-Claude DEBUS)

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025

Vote : Accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

III- Modifications de l'ordre du jour :

- Ajout du point suivant : « demande de subvention à l'UDAP et au Département pour la réalisation d'un diagnostic de l'église

IV- Affaires financières

1.1- Présentation des comptes de gestion, administratifs 2024 et résultats de l'exercice

Madame le Maire donne quelques explications concernant le vote des comptes de gestion et administratif.

Le Maire, ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif), des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Madame le Maire présente les différents comptes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

1.2- Madame le Maire présente le compte de gestion de la Trésorière, Mme Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE pour l'exercice 2024 sur le budget principal de la commune.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le compte de gestion de la Trésorière, Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE est en accord avec le compte administratif de Madame le Maire.

Vote : Accord à l'unanimité

Monsieur Cyrille GALLAY présente le compte administratif du budget Commune 2024, dressé par Mme le Maire

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	557 156.96	628 159.62	71 002.66
	Section d'investissement	389 533.99	198 757.05	-190 776.94
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		184 686.39	184 686.39
	Report en section d'investissement (001)		68 962.90	68 962.90
TOTAL (réalisations + reports)		946 690.95	1 080 565.96	133 875.01
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	131 750.09	60 314.00	-71 436.09
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	131 750.09	60 314.00	-71 436.09
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	557 156.96	812 846.01	255 689.05
	Section d'investissement	521 284.08	328 033.95	-193 250.13
	TOTAL CUMULE	1 078 441.04	1 140 879.96	62 438.92

Vote : Accord à l'unanimité

1.3- Affectation des résultats 2024 du budget de la commune :

Un résultat en fonctionnement de 255 689.05 €

Un résultat d'investissement de -193 250.13 €

Report en investissement : 193 250.13 €

Madame le Maire propose de reporter en fonctionnement : 62 438.92 €

Vote : Accord à l'unanimité

1.4- Approbation du Compte de gestion 2024 du budget de l'eau et de l'assainissement, réalisé par Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE, trésorière :
Vote : Accord à l'unanimité

Approbation du Compte administratif 2024 du budget de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	144 417.44	214 606.81	70 189.37
	Section d'investissement	228 431.60	398 678.73	170 247.13
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		15 817.50	15 817.50

	Report en section d'investissement (001)		-252 323.82	-252 323.82
	TOTAL (réalisations + reports)	372 849.04	376 779.22	3 930.18
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0.00	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	144 417.44	230 424.31	86 006.87
	Section d'investissement	228 431.60	146 354.91	-82 076.69
	TOTAL CUMULE	372 849.04	376 779.22	3 930.18

Vote : Accord à l'unanimité

1.5- Affectation des résultats 2024 du budget de l'eau et de l'assainissement

Un résultat d'exploitation de	86 006.87 €	
Un résultat d'investissement de	-82 076.69 €	
Report en investissement :		82 076.69 €
Madame le Maire propose de reporter en exploitation :		3910.18 €

Vote : Accord à l'unanimité

1.6- Approbation du Compte de gestion 2024 du budget « bailleur de biens ruraux », réalisé par Madame Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE, trésorière

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 777.90	6 102.68	2 324.78
	Section d'investissement	1 806.00	0.00	-1 806.00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		5 696.48	5 696.48
	Report en section d'investissement (001)		2 604.00	2 604.00
	TOTAL (réalisations + reports)	5 583.90	14 403.16	8 819.26
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	3 714.00	0.00	-3 714.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	3 714.00	0.00	-3 714.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 777.90	11 799.16	8 021.26
	Section d'investissement	5 520.00	2 604.00	-2 916.00
	TOTAL CUMULE	9 297.90	14 403.16	5 105.26

Vote : Accord à l'unanimité

1.7- Approbation du Compte administratif 2024 du budget « bailleur de biens ruraux »

Vote : Accord à l'unanimité

1.8- Affectation des résultats 2024 du budget « bailleur de biens ruraux »

Le compte fait apparaître :

Un résultat en fonctionnement de 8021.26 €

Un résultat d'investissement de -2916.00 €

Report en investissement : 2916.00 €

Madame le Maire propose de reporter en fonctionnement : 5105.26 €

Vote : Accord à l'unanimité

2- Demande de subvention au Département

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'isolation et de réfection de la salle des fêtes et la construction de la bibliothèque.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 587 627,51 € HT. Elle propose de demander une subvention de 110 000 € au département de la Haute-Savoie, soit par l'intermédiaire du CDAS 2025 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité), soit par l'intermédiaire du CDAS 2025 et du SIC (Soutien à l'Investissement Culturel).

RECETTE	HT	%
Plan ruralité	300 000.00 €	51.05%
CDAS 2023	60 000.00 €	10.21%
CDAS 2025	110 000.00 €	18.72%
Commune	117 627.51 €	20.02%
	587 627.51 €	100.00%

Vote : Accord à l'unanimité

3- Demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic de l'église

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle souhaiterait demander un diagnostic de l'église et solliciter une aide financière de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Savoie et Haute-Savoie) et le Département de la Haute-Savoie.

DIAGNOSTIC EGLISE		RECETTES		
DEPENSES				
HT	21 615,00 €	UDAP	8 646,00 €	40%
		CD74	8 646,00 €	40%
		COMMUNE	4 323,00 €	20%
TOTAL HT	21 615,00 €	TOTAL HT	21 615,00 €	100%

Vote : Refusé à la majorité (3 contre ; 2 abstentions ; 1 pour)

4- Subvention exceptionnelle versée à l'EHPAD pour l'achat d'un véhicule de livraison des repas

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de subvention de l'EHPAD du Haut-Chablais pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique pour le portage des repas au domicile des personnes âgées. Cette contribution est fonction du nombre d'habitants et s'élève à 429 € pour la commune de La Forclaz.

Coût de l'acquisition du véhicule : 33 492 € financé pour 50 % par la CARSAT.

Vote : Accord à l'unanimité

V- Affaires générales

1- Avenant au bail de l'auberge « Le Bois du Cornet »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant au bail dérogatoire de l'auberge communal « Le Bois du Cornet » afin d'y modifier les charges.

Le montant des charges sera dorénavant de 79 € HT auquel on ajoute la TVA de 20%.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Avenant à la convention de location du logement de la commune

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rédiger un avenant à la convention de location du logement de la commune situé au PANORAMIC, occupé par M Fabrice DENNEL afin d'y modifier le loyer et les charges.

Le montant du loyer sera dorénavant de 250 € HT auquel on ajoute la TVA de 20% et le montant des charges de 84 € HT auquel on ajoute la TVA de 20%.

Vote : Accord à l'unanimité

3- Servitude de surplomb : point reporté au 31 mars 2025

4- Echange de terrains : point reporté au 31 mars 2025

5- Convention avec la CCHC concernant la lecture publique

Madame le Maire présente la convention à signer avec la CCHC. Cette convention a pour objet de définir les conditions de collaboration entre la Commune de La Forclaz et la Communauté de Communes du Haut-Chablais conformément au Projet Territorial de Lecture Publique.

Vote : Accord à l'unanimité

6- Proposition de formation informatique dispensée par France Services

France Services propose une formation pour les habitants de la CCHC. La conseillère numérique sera présente en mairie le jeudi 20 mars à 9 h pour recevoir les habitants.

7- Souscription à la fondation du patrimoine

Afin de collecter des fonds supplémentaires pour l'aménagement du Col du Grand Taillet, la commune a souhaité lancer une souscription auprès de la fondation du patrimoine.

VI- Questions diverses

Aucune question diverse

Prochain conseil : Lundi 31 mars pour le vote du budget

Le Maire

Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance

Cyrille GALLAY

